

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DFPE 161 Subvention et convention (3.513.601 euros) avec l'association «France Horizon» (10e) pour la création d'un multi-accueil au 77, rue Haxo (20e).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association « France Horizon » (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association «France Horizon » ayant son siège social 5, place du Colonel Fabien (10e), pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 3.513.601 euros est allouée à l'association « France Horizon» (n° SIMPA 185613) pour la création d'un multi-accueil situé 77, rue Haxo (20e).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée sur le chapitre fonctionnel 904, rubrique 4221, nature 20422, du budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019 et suivants, sous réserve des décisions de financement ultérieures.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO